

Mercredi 9 octobre 1963,  
à 10 h 30



DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**NEW YORK**

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Rossides (Chypre) . . . . .	1
Discours de M. Pharaon (Arabie Saoudite) . . . . .	8
Discours de M. Guimali (République centrafricaine) . . . . .	10
Discours de M. Mpakaniye (Rwanda) . . . . .	13

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ  
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

éclairée, les délibérations de cette importante session aboutiront à des résultats des plus satisfaisants.

6. Je tiens également à exprimer au Secrétaire général notre profonde gratitude pour la manière particulièrement efficace dont il a su s'acquitter jusqu'à présent des devoirs inhérents à sa haute charge. Sa grandeur morale et la calme résolution dont il fait preuve dans la solution des problèmes internationaux ont donné un sens nouveau au rôle de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de son exécutif et ont rehaussé son prestige et son autorité. La présence de U Thant à la direction de l'Organisation, que ce soit en période de crise ou de détente, est extrêmement précieuse pour l'Organisation et la cause de la paix.

7. Chacun se plaît à reconnaître que, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, c'est la première fois que l'Assemblée générale se réunit dans un tel climat de détente et d'espoir. Mais, ce qui est encore plus important, c'est qu'au cours de ces débats, les problèmes ont été abordés de manière positive dans un esprit de compréhension, libéré de tous les antagonismes engendrés par la guerre froide. Cette session peut fort bien marquer le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité, d'une ère d'adaptation mentale aux conditions sans précédent de l'âge nucléaire.

8. Ce nouveau climat international a commencé à se manifester au moment où la crise de Cuba a été surmontée. Cette crise a fait soudain entrevoir au monde le danger imminent d'une destruction nucléaire et a entraîné une saine réaction. L'habileté politique des dirigeants des puissances intéressées — leur acceptation de la médiation du Secrétaire général, et la manière dont, avec son aide, ils ont coopéré en conséquence — ont permis en définitive de surmonter la crise. Cette expérience a introduit un élément de plus grande confiance — ou a peut-être diminué la méfiance — dans les efforts communs faits en faveur de la paix.

9. L'entente internationale a été facilitée ensuite par les déclarations positives des deux plus grandes puissances nucléaires. L'appel sincère lancé par le président Kennedy pour que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques revisent leurs positions respectives a porté ses fruits tout comme la ferme attitude adoptée par le Premier Ministre Khrouchtchev en faveur de la paix dans le différend sino-soviétique ainsi que ses propositions précises de désarmement par étapes. La décision d'établir un moyen de communication direct entre Washington et Moscou a été un autre facteur d'amélioration des relations réciproques.

10. La Conférence de Moscou qui a suivi ne pouvait donc se tenir à un moment plus opportun. Le fait

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Nous poursuivons la discussion générale. Le premier orateur inscrit sur la liste pour la séance de ce matin est le représentant de Chypre auquel je donne la parole.

2. **M. ROSSIDES** (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je compte prendre la parole devant l'Assemblée générale, mais si le quorum n'est pas atteint, il n'y a pas, à mon humble avis, de séance de l'Assemblée générale. Je voudrais donc que la présidence vérifie si le quorum est atteint.

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Comme suite à la demande du représentant de Chypre, je demande au Secrétariat de bien vouloir procéder aux vérifications qui s'imposent.

Après vérification, il n'y a que 42 délégations présentes.

4. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Comme il manque 14 délégations pour que le quorum soit atteint, je prie le représentant de Chypre de bien vouloir attendre leur arrivée. Je lui donnerai la parole dès que le quorum sera atteint.

Le quorum étant atteint, le représentant de Chypre monte de nouveau à la tribune.

5. **M. ROSSIDES** (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je tiens tout d'abord à vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, au nom de la délégation de Chypre, de votre élection à la Présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Vous méritez pleinement cette haute distinction. Votre probité intellectuelle, votre attachement aux principes et votre indépendance de jugement sont bien connus et hautement appréciés. A ces grandes qualités s'ajoutent vos connaissances juridiques et votre longue expérience diplomatique; aussi êtes-vous éminemment qualifié pour présider cette assemblée des nations. Nous sommes convaincus que sous votre direction

qu'elle a abouti à la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau<sup>1/</sup> revêt une importance historique considérable. C'est le premier résultat positif obtenu dans une série de négociations prolongées et stériles qui se sont poursuivies pendant de nombreuses années.

11. Les avantages de ce traité sont évidents. Le fait que l'atmosphère ne sera plus polluée par la radio-activité à la suite d'explosions nucléaires a causé un grand soulagement aux peuples angoissés du monde entier, qui sont de plus en plus conscients de la menace d'extermination qu'implique la guerre nucléaire et ne le sont pas moins de la destruction lente mais inexorable de la vie, même sans guerre, par la continuation des essais d'armes nucléaires. Que certaines régions aient presque atteint des niveaux dangereux de radio-activité ou les aient même atteints est une réalité confirmée assez clairement par les données scientifiques.

12. Dans ces conditions, par conséquent, la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans les trois milieux ne pouvait être retardée davantage sous peine d'infliger à l'humanité des dommages irréparables. Tout aussi important est le fait que ce pacte a eu pour conséquence directe de ralentir la course aux armements et d'aider à réduire la prolifération des armes nucléaires. Enfin, le traité a mis fin à une nouvelle forme d'agression en temps de paix née avec l'ère nucléaire, à savoir, la violation de l'atmosphère d'un Etat par la pollution radio-active provenant des essais d'armes nucléaires effectués par un autre Etat. On peut espérer qu'il est mis fin maintenant à ce type d'anarchie internationale.

13. Cependant, ce traité a encore une plus grande portée parce qu'il représente la première mesure prise par les trois puissances nucléaires qui témoignent d'une évaluation réaliste des intérêts nationaux conçus comme inséparables de ceux de l'humanité entière.

14. Le traité interdisant les essais d'armes nucléaires a été acclamé par une majorité écrasante dans le monde entier et certainement au sein de l'Assemblée. Les détracteurs, cependant, n'ont pas manqué, et cela n'a pas été inutile. En effet, il faut toujours prêter l'oreille aux opinions divergentes émises sur toutes questions car on dispose ainsi de critères plus complets pour juger de leur valeur respective. En exposant tout ce qui pouvait être avancé contre le traité, la partie adverse a forcément mis en lumière la faiblesse de ses propres arguments et leur rapport avec la réalité. Une juste cause est souvent servie par l'argumentation adverse et cela est bien vrai dans le cas du traité interdisant les essais d'armes nucléaires.

15. Ce que les détracteurs ont surtout reproché à ce traité c'est de constituer, à leurs yeux, une simple opération tactique de guerre froide, destinée à avantager une partie au détriment de l'autre. Ils n'ont tenu aucun compte des aspects essentiels du traité qui sont également avantageux pour les deux parties puisqu'elles appartiennent à la même humanité. Une opposition s'est manifestée aussi bien dans les pays

occidentaux que dans les pays communistes, l'optique étant la même dans les deux cas; la seule différence portait sur la question de savoir qui était gagnant et qui était perdant. L'Est et l'Ouest ont également appuyé le traité. Ainsi, une division correspondant à deux doctrines politiques est apparue pour la première fois à l'échelle mondiale à l'intérieur des groupements sociaux et politiques existant dans notre univers. C'est un aspect très important des événements récents, et qui ne manquera pas d'avoir des répercussions d'une grande portée pour la paix.

16. Dans cette nouvelle division, les tenants d'une des doctrines sont favorables à l'entente et à la coopération internationales qui permettront le progrès pacifique; cette doctrine porte en germe une nouvelle conscience du monde et une allégeance envers l'humanité s'harmonisant avec une conception élargie et réaliste de l'allégeance nationale. Les adeptes de l'autre doctrine persistent, malgré les transformations survenues dans le monde, à s'attacher à des notions de nationalisme et de dogme social inchangées inextricablement liées aux armements et à la guerre; ils se méfient du concept de coopération dans le domaine de la sécurité et de la paix internationales et n'estiment pas l'Organisation des Nations Unies à sa juste valeur.

17. Les deux doctrines peuvent être respectivement qualifiées de "progressiste" et de "statique". Dans un monde qui évolue rapidement, la stagnation devient de la régression. En engendrant l'insécurité nationale, une telle attitude va à l'encontre de son objectif même. En effet, nous sommes à une époque de l'histoire de l'humanité où le concept de la force, en tant que principal instrument de la politique nationale, est de plus en plus dépassé en raison de la capacité de destruction globale des armes nucléaires. Et c'est là la seule compensation qu'offre cette arme: l'obligation qu'elle impose de procéder au règlement pacifique des différends et de développer l'entente et la coopération internationales.

18. Toutefois, la coopération internationale en vue d'un progrès pacifique ne peut pas affecter les positions respectives concernant le système politique et les idéologies sociales. Ces divergences subsisteront sans doute, mais elles se situeront au-dessus de la violence physique et de la guerre. L'esprit de compétition peut avoir un rôle important à jouer dans une lutte idéologique car il permet de gagner l'appui des hommes libres par l'exemple et la perfection et non par la contrainte et la force.

19. On trouvera en définitive une solution à ces divergences idéologiques — comme l'histoire le montre d'ailleurs — avec le temps et par la force de l'équilibre universel qui rapprochera peu à peu les extrêmes et entraînera une coopération plus étroite et une synthèse plus complète dans un juste milieu.

20. L'objectif principal des Nations Unies est d'éliminer la guerre et d'assurer la paix dans un monde où règnent la diversité et la liberté de choix, conformément à la Charte. L'Organisation des Nations Unies est, en fait, l'instrument dont dispose l'humanité pour l'aider dans une période de transition particulièrement éprouvante, transition entre le concept de la force et celui de la raison en tant qu'arbitre

<sup>1/</sup> Signé à Moscou le 5 août 1963.

dans les affaires humaines. Il est très difficile d'abandonner brusquement des habitudes de vie et des modes de pensée traditionnels, mais cela ne doit pas nous arrêter. Déjà, au cours du présent débat, des signes encourageants d'une importante évolution vers cette transition sont apparus dans les milieux les plus compétents, à savoir, chez les représentants des principales puissances nucléaires.

21. Dans leurs déclarations respectives devant l'Assemblée, l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont solennellement renoncé à l'usage de la force, de la coercition ou de l'intimidation en tant que moyens de défendre toute politique nationale ou toute idéologie sociale.

22. Le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, dans l'esprit des déclarations récentes de M. Khrouchtchev, a ouvert une compétition pacifique qui élimine complètement la force. Il a dit: "Dans la lutte entre les deux conceptions du monde, les armes doivent être non pas des divisions de soldats, mais des légions de livres, non pas des bombes nucléaires, mais une productivité accrue et une plus juste répartition des moyens de subsistance parmi les hommes." [1208ème séance, par. 110.] C'est une façon ingénieuse et encourageante d'envisager la doctrine marxiste à la lumière des conditions de vie actuelles de l'âge nucléaire.

23. Le président Kennedy, en réaffirmant sa politique de paix, a souligné la nécessité d'une coopération pacifique et a parlé de la manière nouvelle dont il fallait envisager la guerre froide et la compétition, la rivalité devant se manifester "dans une foule de domaines pacifiques, dans le domaine des idées et de la production, et, enfin de compte, pour le bien de l'humanité tout entière". Il s'agirait alors d'"une rivalité dans le domaine de l'exemple à donner et du sens des responsabilités et non pas dans celui de la destruction et de l'intimidation" [A/PV.1209, p. 55 et 56]. Cette unanimité en faveur d'une complète renonciation à l'usage de la force comme instrument de politique est une autre caractéristique importante de la présente Assemblée. Ces événements, qu'illustrent des actes aussi bien que des paroles, sont pleins de promesses et font espérer que la pensée politique commence à s'adapter au monde nouveau de l'âge nucléaire, que la guerre froide s'éloigne et qu'un nouveau chapitre s'ouvre: celui de l'adaptation. Ainsi se pourrait-il que la présente Assemblée passe à l'histoire comme l'Assemblée de la transition.

24. Dans cet effort général d'adaptation, nous avons tous, grands et petits pays, nos responsabilités. Cela, le Président de mon pays, l'archevêque Makarios, l'a souligné devant l'Assemblée générale en 1962, lorsqu'il a déclaré:

"Nous avons tous une part de ces responsabilités. C'est à nous tous qu'il appartient de décider d'instaurer une vie nouvelle et plus large. C'est à ceux qui détiennent la puissance nucléaire qu'il appartient de décider d'écartier la catastrophe qui nous menace. C'est vers eux que se tournent nos pensées et nous espérons... [qu'ils] sauront reconnaître le phare sauveur et se diriger vers lui avec un courage et

une résolution qui soient à la mesure de leur autorité et de la responsabilité qui leur incombe de donner au monde une direction éclairée." [1107ème séance, par. 32.]

25. Maintenant que, ainsi que le prouve le traité d'interdiction des essais nucléaires, le phare sauveur de la vie a été reconnu et que l'on s'est guidé sur lui, il faut sans retard s'engager dans la longue route qui mène à la paix et à l'ordre mondial. L'impulsion qui vient d'être donnée est pour nous à la fois une occasion et un défi. Si nous laissons passer l'occasion, si nous ne relevons pas le défi, si l'esprit nouveau dépérit dans la stérilité, une responsabilité encore plus lourde pèsera sur les dirigeants de la présente génération.

26. Cette première mesure doit être suivie d'autres encore plus hardies pour consolider la paix. La détente ne permet pas que nous relâchions nos efforts. De nouveaux accords doivent être recherchés, avec soin et détermination, mais sans cette prudence exagérée qui n'est rien d'autre que de la peur et qui a été un obstacle sur le chemin de la paix.

27. Il est un domaine dans lequel il importe avant tout d'assurer la coopération; c'est l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques au bénéfice de l'humanité.

28. Il est extrêmement encourageant qu'une seconde et importante mesure ait été prise pour écarter le danger nucléaire. L'accord de principe qui vient d'être conclu entre les puissances nucléaires en vue d'interdire la mise sur orbite d'armes nucléaires est pour l'humanité une nouvelle raison d'espérer. Il maintient et accroît encore l'impulsion donnée par le traité interdisant les essais d'armes nucléaires et montre que ce traité n'est pas un acte isolé, mais bien un nouveau départ plein de promesses. Nous félicitons chaleureusement les représentants des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni pour cette importante réalisation qui assure la paix dans l'espace et garantit que cette dimension échappera à la contamination par les éléments radio-actifs. Mais nous espérons plus encore; nous attendons plus qu'une simple décision négative d'arrêter la mise sur orbite d'engins nucléaires. Nous voulons que l'on recherche la coopération dans tous les domaines de l'exploration de l'espace. C'est pourquoi nous applaudissons à la suggestion du président Kennedy selon laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient unir leurs efforts pour atteindre la Lune, dans un esprit de coopération et non de rivalité.

29. L'espace est un domaine vierge hors de notre atmosphère terrestre si imprégnée de l'esprit d'antagonisme et de guerre. Son exploration devrait nous donner une vision plus claire des choses, purifier nos pensées. L'idée de la présence de l'homme dans l'espace extra-atmosphérique devrait éveiller en nous un sens des proportions entre notre terre, qui nous apparaît maintenant comme une bien petite planète accomplissant ses révolutions dans un univers harmonieux, et les conflits démesurés qui déchirent l'humanité et la conduisent vers la folie du suicide nucléaire.

30. Il est une autre mesure à laquelle on devrait normalement s'attendre: l'extension aux essais souterrains de l'interdiction des essais d'armes nu-

cléaires. Mais il semble que des difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de négocier un traité de cette nature dans la conjoncture actuelle. Cependant, poursuivre sans restriction les essais souterrains revient à continuer la course aux armements. Cela accroît aussi les dangers de la radio-activité qui menacent la vie humaine. Bien que ce danger ne soit plus général — comme c'était le cas pour les essais dans l'atmosphère — et qu'il se limite à certaines zones, il est loin d'être négligeable. Il nous faut agir sans relâche pour qu'il soit mis fin aux essais souterrains. Un accord pourrait être réalisé en ce qui concerne le seuil en deçà duquel les essais souterrains pourraient être détectés et vérifiés par les moyens nationaux existants. Quant aux essais effectués au-delà de ce seuil, et qui ne seraient pas détectables, on pourrait envisager un accord provisoire prévoyant leur suspension à titre d'essai, selon des conditions qui répondraient aux réserves formulées de part et d'autre et s'inspirant peut-être des suggestions présentées au cours de la dix-septième session de l'Assemblée générale. Un tel accord conclu à titre d'essai accroîtrait encore la confiance dont nous avons tant besoin pour avancer dans la voie du désarmement et de la paix.

31. On pourrait également envisager, avec des chances de succès, des mesures collatérales de désarmement; on pourrait notamment poursuivre les efforts tendant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et prendre des mesures en vue d'éviter toute attaque par surprise et le déclenchement d'une guerre accidentellement à la suite d'une erreur de calcul. Il y a d'ailleurs une mesure partielle dont les nations non nucléaires peuvent prendre elles-mêmes l'initiative: la création de zones dénucléarisées. Nous avons applaudi à l'initiative prise, dans ce domaine, par l'Afrique à la seizième session de l'Assemblée générale<sup>2/</sup>, comme nous applaudissons maintenant à la proposition dont nous sommes saisis en vue de la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine [A/5447 et Add.1]. La création de ces zones dénucléarisées, sur l'initiative des Etats intéressés, devrait favoriser la détente sans provoquer de déséquilibre dans la situation politique mondiale.

32. Le désarmement général et complet demeure l'objectif de l'humanité tout entière dans sa progression vers la paix. Rien ne doit nous détourner de cet objectif essentiel. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, aux travaux duquel participent huit pays non alignés, a accompli un travail très utile et nous espérons qu'il fera plus encore. Nous souhaitons que la France prenne au sein de ce comité la place qui est la sienne, et que d'autres pays dont l'adhésion paraît indispensable à tout accord sur le désarmement puissent finalement participer à ses travaux.

33. La route qui mène à la paix passe nécessairement par le désarmement. C'est un fait généralement reconnu. Mais, pour aboutir au désarmement, il n'y a pas de raccourci; il ne faut pas se borner à négocier. Le chemin qui mène au but est escarpé et difficile; il faut d'abord parvenir à la sécurité internationale

dans un ordre mondial meilleur. Cela n'est pas encore assez généralement reconnu. Peut-être est-ce pour cette raison que les longues négociations sur le désarmement se sont soldées, pendant des années, par un échec total. Avant que l'on puisse demander aux nations de détruire en définitive leurs armements, il faut leur donner l'assurance qu'un système de sécurité internationale remplacera les armements nationaux. Si éloigné et difficile à atteindre que puisse paraître cet objectif, il demeure la seule base logique pour le désarmement et une paix durable. La nécessité en a été reconnue dans une certaine mesure au cours du présent débat par le président Kennedy, lorsqu'il a mentionné la nécessité d'édifier "les institutions de la paix au fur et à mesure que l'on détruit les engins de la guerre" [1209<sup>ème</sup> séance, par. 52], et par lord Home, lorsqu'il a déclaré que "la sécurité collective... sera à longue échéance la seule garantie sûre de la paix mondiale" [1222<sup>ème</sup> séance, par. 52]. Cependant, on ne saurait constater sans quelque inquiétude que, depuis que les Nations Unies existent, rares ont été les entreprises collectives ayant pour but la création d'institutions de la paix, parallèlement aux efforts longs et, j'ai le regret de le dire, parfaitement vains, qui ont été accomplis pour aboutir à la destruction des instruments de guerre.

34. Si l'on consulte les divers plans de désarmement présentés récemment au Comité des dix-huit puissances, on s'aperçoit que les propositions tendant à établir la sécurité collective par l'intermédiaire des Nations Unies n'apparaissent qu'aux deuxième et troisième stades. Par conséquent, tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur l'ensemble de la question du désarmement, c'est-à-dire sur le processus complet, et tant que le premier stade n'aura pas été réellement atteint, ce qui est une perspective déjà lointaine — aucun progrès ne sera apparemment réalisé en ce qui concerne la sécurité internationale par le moyen d'une Organisation des Nations Unies en pleine expansion. Les mesures prises dans ce sens devraient, non pas suivre, mais accompagner ou, mieux encore, précéder l'accord sur le désarmement, afin que soit créée une situation qui permettrait d'aboutir finalement au désarmement.

35. Nous allons bientôt célébrer le vingtième anniversaire des Nations Unies. A cette occasion, nous devrions examiner de plus près l'Organisation et ses besoins. Pendant ces 20 années, les Nations Unies ont vu le nombre de leurs membres et l'importance de l'Organisation s'accroître considérablement. Elles sont maintenant trop à l'étroit dans leur organisation. Dans le passé, dans les cas de nécessité urgente, une solution était improvisée grâce à une interprétation dynamique de la Charte. Dans un monde en expansion, il est souhaitable et nécessaire d'interpréter les articles constitutionnels de façon plus large. Mais, même l'interprétation la plus large ne permet pas, sans amender la Charte, d'étendre la portée d'articles contenant des limitations précises. Ces limitations ont été introduites dans la Charte à une époque où les conditions étaient entièrement différentes de ce qu'elles sont actuellement. Depuis lors, indépendamment des besoins qui découlent de l'expansion des Nations Unies, les progrès réalisés dans la science atomique après la création de l'Organisation ont

<sup>2/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, Vol. III, points 73 et 72 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.291/Rev.1 et Rev.1/Add.1 à 3.

radicalement transformé le monde où nous vivons. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies n'est plus seulement nécessaire à la réalisation du progrès pacifique, comme le concevaient les auteurs de la Charte: elle est, en fait, indispensable à la survie du genre humain.

36. Quelles que puissent être les modifications apportées aux fonctions de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument pour le maintien de la paix, ces modifications, comme je l'ai déjà fait observer, ont découlé des événements mêmes et de la nécessité de remédier à des situations dangereuses. Elles ne sont pas le fruit d'un effort délibéré. La guerre froide et une certaine méfiance quant à l'objectivité et à l'indépendance des Nations Unies ont entravé le développement de l'Organisation. Cela a peut-être été vrai dans le passé. Cependant, l'élargissement de la composition de l'Organisation, par suite de l'admission d'un grand nombre de pays nouveaux et non alignés, en rapprochant les Nations Unies de l'universalité a ranimé l'attachement aux principes de la Charte et a permis d'aborder les problèmes mondiaux avec une impartialité croissante. De plus, à la suite des récents événements le climat de méfiance a fait place à une atmosphère plus encourageante.

37. Dans cette nouvelle atmosphère de détente, peut-être les grandes puissances, en qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, réviseront-elles leur attitude quant à la nécessité d'une expansion de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons qu'un esprit plus positif prévaudra au sujet de cette expansion. En premier lieu, il faudra que la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social soit élargie au moyen d'un amendement de la Charte, de façon à assurer une représentation géographique plus complète et plus équitable des Membres non permanents. Ensuite, ce qui est encore plus important, les Nations Unies devront être investies d'un pouvoir exécutif plus grand et disposer des moyens nécessaires pour le maintien effectif de la paix.

38. Nous voudrions donc que l'on commence par mettre au point un nouveau mécanisme plus efficace pour le maintien de la paix, fondé sur l'expérience acquise au cours des diverses opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies. Les fonctions de l'Organisation dans ce domaine pourraient avoir un caractère plus permanent si l'on créait à cet effet un fonds unique, qui remplacerait les arrangements actuels, temporaires et improvisés, consistant à employer, à chaque occasion, des effectifs prêtés par divers pays, ce qui est une cause de retard, empêche d'exercer un contrôle absolu et suscite des controverses sur les questions financières qui déchirent encore l'Organisation.

39. La nécessité de créer un fonds pour la paix alimenté par des contributions volontaires des Etats Membres, d'organisations et de particuliers, est de plus en plus évidente. Les consultations préliminaires auxquelles a procédé le Secrétaire général ont montré l'existence d'un courant d'opinion en faveur du nouvel effort déployé pour mettre, de façon permanente, des fonds à la disposition du Secrétaire général afin de lui permettre de s'acquitter, sans retard excessif, des responsabilités qui lui incombent aux termes de

la Charte en cas de rupture de la paix. Chypre estime que la création d'un tel fonds des Nations Unies est indispensable et c'est pourquoi mon pays a été un des auteurs de la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale à sa quatrième session extraordinaire [1879 (S-IV)].

40. Nous appuyons sans réserve la suggestion du Canada, de l'Italie et de la Suède [voir A/5490], tendant à ce qu'une étude soit entreprise par le Groupe de travail pour l'examen des procédures administratives et budgétaires.

41. Nous autres, petites nations, qui ne pouvons rechercher la sécurité ou maintenir notre liberté avec nos seules forces nationales, nous avons tout à gagner à la création de forces de sécurité internationales permanentes sous l'autorité des Nations Unies. Nous devrions prendre une initiative collective à cet égard. Depuis son entrée aux Nations Unies en 1960, Chypre a toujours préconisé la création d'une force permanente des Nations Unies. Au cours de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons suggéré devant la Cinquième Commission, à sa 998ème séance, que les Etats Membres consacrent une partie de leurs dépenses militaires à la mise sur pied d'une telle force de paix.

42. Aujourd'hui, la possibilité de créer une force des Nations Unies a considérablement augmenté parce que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'une telle force. Il est très encourageant que le Canada et les Pays-Bas se soient joints aux pays scandinaves pour offrir des contingents équipés et entraînés de façon appropriée et les mettre en permanence à la disposition des Nations Unies. Cet exemple louable devrait être suivi par les autres petits pays qui possèdent des forces armées.

43. A ce sujet, nous croyons souhaitable que les contingents ainsi destinés au service des Nations Unies reçoivent, outre leur formation spécifiquement militaire, une instruction spéciale et une formation psychologique qui leur donne l'esprit international compatible avec leurs fonctions. Ils devraient avoir le sentiment de la primauté de l'allégeance envers les Nations Unies, comme on l'exige des fonctionnaires de l'Organisation.

44. Les problèmes posés par la création et le maintien d'une force de paix permanente des Nations Unies, même à effectifs très réduits, sont formidables et nous ne sous-estimons pas les obstacles politiques qu'ils comportent. Nous suggérons néanmoins que l'Assemblée prenne une initiative, au besoin en ajoutant un nouveau point à son ordre du jour, et en créant un petit groupe de travail qui serait chargé d'étudier les moyens de renforcer les fonctions de maintien de la paix des Nations Unies — notamment, en leur donnant le contrôle complet de ces forces — et qui devrait faire des recommandations pour la mise sur pied progressive d'une force permanente des Nations Unies.

45. La sécurité internationale, dans son acception la plus large, soulève inévitablement des problèmes de souveraineté. La souveraineté nationale devra être définie par une autorité supra-nationale en fonction des exigences de l'ordre et de la paix internationaux. Ce serait quelque chose d'analogue à la limitation

généralement admise des droits souverains des citoyens, qu'impose la législation nationale dans la mesure où l'ordre et la sécurité intérieurs de l'Etat l'exigent. Fort heureusement, on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'un développement progressif de la sécurité internationale sous une autorité mondiale. Dans l'Encyclique historique *Pacem in Terris*, qui a eu dans le monde entier un immense retentissement, Sa Sainteté Jean XXIII a parlé de la nécessité croissante d'une "autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales"<sup>3/</sup>. Ce n'est que par la création d'une telle autorité mondiale qu'une paix et une sécurité durables pourront devenir une réalité.

46. La défense nationale sous la forme d'armements ne tient plus compte des réalités de nos forces où la patrie et sa population peuvent être détruites entièrement en quelques minutes par des projectiles nucléaires. Le président Kennedy l'a exprimé très nettement devant cette Assemblée, lorsqu'il a déclaré: "La souveraineté absolue ne nous garantit plus la sécurité absolue" [1209ème séance, par. 75]. Toutefois, c'est seulement par rapport à une autorité mondiale qu'il faut définir la souveraineté nationale. A tout autre égard, la souveraineté est absolue.

47. L'inviolabilité de cette souveraineté fondée sur l'égalité souveraine des Etats, qui est l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, a été solennellement réaffirmée dans les 10 points de la Conférence de Bandung, dans le communiqué publié par la Conférence de Belgrade, et dans d'autres déclarations internationales. Par conséquent, toute ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat équivaudrait à une violation des normes fondamentales du droit international.

48. On peut mentionner à ce sujet qu'à sa quinzième session, dans ses travaux sur le droit des traités, la Commission du droit international a adopté un projet d'article [A/5509, chap. II, section B, art. 37], aux termes duquel toute disposition d'un traité incompatible avec une norme impérative du droit international général rend le traité nul et de nul effet. Par conséquent, il faut établir une distinction très nette entre le concept de souveraineté absolue des Etats dans leurs relations réciproques et celui de la souveraineté limitée dans leurs rapports avec les Nations Unies.

49. La question de la violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud, qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sans aucune opposition, en est un exemple. Cette inscription à l'ordre du jour indique que l'on reconnaît généralement la compétence des Nations Unies en ce qui concerne les questions relevant de la compétence nationale, en dépit du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, lorsqu'il y a violation de la Charte ou des droits de l'homme. Cette compétence des Nations Unies dans des cas particuliers a déjà été souvent sanctionnée par des résolutions de l'Assemblée générale.

50. Parmi les autres problèmes susceptibles de faire l'objet d'un examen sérieux de la part des deux parties, dans le climat favorable qui règne actuellement dans les relations Est-Ouest, il y a le problème de l'Allemagne. La division d'un pays et d'une grande ville, la menace des canons de part et d'autre d'un mur de séparation et l'hostilité croissante de chaque côté créent une situation absolument incompatible avec l'esprit international actuel.

51. Une solution, permanente ou provisoire, doit être trouvée. Mon pays, fidèle à ses principes fondamentaux et à sa politique bien connue, soutient le droit à l'autodétermination et à l'unité du peuple allemand, de même que de tout autre peuple, car aucune population ne peut se voir refuser indéfiniment le droit de décider de son propre avenir. La situation actuelle de l'Allemagne et sa division sont le résultat des conditions qui ont été imposées à ce pays à la fin de la seconde guerre mondiale. Dix-huit années se sont maintenant écoulées et nous avons atteint un stade où ce problème pourrait être abordé peut-être par les deux parties d'une façon nouvelle et imaginative.

52. Nous ne négligeons nullement les engagements qu'implique une situation complexe au centre même de la guerre froide; nous ne méconnaissons pas non plus les réalités actuelles dont il est impossible de ne pas tenir compte. Nous sommes cependant convaincus qu'il y a place pour une négociation dans un esprit d'équité, dans la conscience de ce qui est bien et juste, si le climat de détente actuel s'étend à ce problème.

53. En ce qui concerne les progrès de la décolonisation, notre politique a été maintes fois exposée en détail devant l'Assemblée; il n'y a donc pas lieu de s'étendre sur ce sujet. En qualité de coauteur de la Déclaration sur le colonialisme<sup>4/</sup>, notre pays a très fermement appuyé en toutes circonstances, et dès le début, la mise en œuvre urgente de cette déclaration par tous les moyens appropriés, dans le cadre de la Charte. Notre attitude à l'égard des problèmes du colonialisme et de l'indépendance est profondément enracinée dans nos traditions et notre héritage, transmis depuis des millénaires, et dans notre histoire ancienne et moderne, qui a été une lutte constante, soit pour conserver, soit pour reconquérir notre liberté. Le peuple de Chypre est de ce fait particulièrement attaché aux principes d'indépendance et d'autodétermination. Nous en défendons fermement l'application, dans le cadre de la Charte, à tous les pays dont les peuples la réclament. Toutefois, nous ne l'encourageons pas lorsque, par une survivance de la politique colonialiste de division, ces principes sont invoqués comme prétexte pour servir des fins négatives pour la rupture de l'intégrité d'un pays ou de l'unité de son peuple. A cet égard, ma délégation est particulièrement heureuse de voir ce danger écarté au Congo, grâce à l'habileté politique du Secrétaire général et aux services dévoués de l'ONUC. S'il apparaît indispensable, comme cela semble être le cas, de maintenir la présence des Nations Unies au Congo en vue de consolider la paix et l'unité de ce territoire, les Nations Unies doivent en prendre la décision et fournir les moyens financiers nécessaires. Ce serait une fausse économie de refuser les fonds

<sup>3/</sup> Lettre encyclique *Pacem in Terris* sur la paix entre toutes les nations fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté (Typographie polyglotte vaticane, 1963), p. 29.

<sup>4/</sup> Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

nécessaires et compromettre ainsi les résultats obtenus au prix de tant d'efforts et de sacrifices. Ma délégation appuiera toutes les mesures permettant de prolonger autant qu'il le faudra la présence des Nations Unies au Congo.

54. C'est pour ma délégation un grave sujet d'inquiétude qu'aucun progrès ne soit réalisé dans la voie de l'indépendance ou de la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme dans certaines parties du continent africain où ces droits sont encore refusés à la population. Les problèmes des territoires portugais, de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud, qui sont étroitement liés, assombrissent toujours l'horizon et rappellent tristement la lenteur lamentable du progrès humain. L'Assemblée devrait examiner sérieusement ces problèmes au cours de la présente session, en vue de prendre des mesures efficaces et pratiques qui en favoriseraient la solution.

55. Le processus de la décolonisation est en effet indissolublement lié au progrès vers la paix. En vérité, il ne peut en effet y avoir de paix sans liberté et sans justice; c'est pourquoi les Nations Unies, en tant qu'organisation de paix, ont été créées sur la base des principes moraux de la Charte. C'est donc non seulement dans la recherche commune de la liberté, mais tout autant dans la recherche de la paix, que nous nous déclarons fraternellement solidaires de tous les peuples du continent africain et d'ailleurs qui luttent pour leurs droits inaliénables à la liberté, à l'égalité des droits et à la dignité de la personne humaine.

56. Il est à peine besoin de souligner combien nous détestons l'apartheid. Nous condamnons catégoriquement toute discrimination, qu'elle soit fondée sur la couleur, la race, la religion, l'origine ethnique ou toute autre distinction, et nous considérons qu'elle est contraire aux notions fondamentales de moralité et de dignité humaine, sur lesquelles se fonde une humanité civilisée. Aucune loi constitutionnelle ou autre, quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle est imposée à un peuple, ne saurait avoir de validité aussi longtemps qu'elle est contraire aux normes démocratiques fondamentales et aux principes de la Charte des Nations Unies.

57. Une longue expérience nous a montré que l'anomalie créée par l'injustice mène inévitablement au désordre et aux conflits et constitue ainsi une menace croissante pour la paix internationale. Il est indispensable de porter remède en temps opportun à de telles situations. Dans un esprit de compréhension, il est toujours possible de trouver une solution fondée sur des principes démocratiques.

58. Les Nations Unies ont une tâche importante à remplir dans ce domaine. En tant qu'organisation chargée du maintien de la paix, elles peuvent, dans bien des cas, obtenir des résultats par la médiation de leurs organes exécutifs. Dans leurs fonctions de maintien de la paix, les Nations Unies doivent non seulement éteindre les foyers d'incendie, mais encore empêcher leur apparition. La médiation couronnée de succès du Secrétaire général dans le problème de l'Irian occidental et dans la crise cubaine ainsi que l'envoi d'une mission d'enquête en Malaisie montrent l'importance de ces fonctions et les résultats fruc-

tueux qu'elles permettent d'obtenir dans de nombreuses situations internationales. Il faudrait avoir plus souvent recours à des missions d'enquête des Nations Unies. Elles peuvent se révéler très utiles lorsque l'on veut considérer les litiges de manière objective et sous différents aspects.

59. Nous sommes donc heureux de voir que dans le cas du Viet-Nam du Sud l'Assemblée générale a déjà procédé de cette manière, et décidé, lors de sa 1234ème séance, de créer une commission chargée d'établir les faits.

60. En ce qui concerne les conditions économiques mondiales, les problèmes nés de la disparité qui existe entre les pays économiquement évolués et les pays peu développés ont fait l'objet de longs débats à l'Assemblée. Ce sont des problèmes majeurs, dont l'importance ne fait que croître et qui constituent une menace pour la paix. Lorsque des accords de désarmement auront pu être conclus, certaines des sommes colossales qui sont actuellement dépensées en armements et seront ainsi libérées pourront sans doute être utilisées pour le développement et une répartition moins inégale des biens élémentaires. Toutefois, à l'heure actuelle, l'aide économique croissante, accordée principalement par l'intermédiaire des Nations Unies aux pays nouveaux et en voie de développement, joue un rôle important dans la réduction de cette disparité. Mais il est également très important d'améliorer l'organisation du commerce mondial. C'est pourquoi nous attendons impatiemment et avec confiance la Conférence prochaine des Nations Unies sur le commerce et le développement qui fera un travail constructif dans ce sens.

61. Les groupements économiques régionaux, pour autant qu'ils constituent une étape de l'évolution vers des structures plus vastes et plus complètes, sont des mesures très positives dans la voie de l'ordre international par l'organisation du commerce. Cela dépendra toutefois en grande partie de l'évolution ultérieure et de la conception des groupements existants. Nous voulons croire qu'ils ne se replieront pas sur eux-mêmes, mais se tourneront au contraire vers l'extérieur, qu'ils ne demeureront pas dans l'immobilisme en raison d'une notion étroite de leurs intérêts nationaux ou des intérêts du groupe, et qu'ils s'élargiront dans la perspective d'un équilibre plus vaste et du bien commun.

62. Il n'est peut-être pas sans importance que la période actuelle de détente précède de si peu la célébration du vingtième anniversaire des Nations Unies et annonce en outre l'année de la coopération internationale. La Commission préparatoire pour l'année de la coopération internationale, créée par l'Assemblée générale lors de sa dix-septième session [résolution 1844 (XVII)], dont Chypre a l'honneur d'être membre, a recommandé que l'année de la coopération internationale soit 1965 et coïncide ainsi avec le vingtième anniversaire de la naissance des Nations Unies. C'est là une combinaison et un choix particulièrement heureux, qui indiquent qu'au cours de cette année des efforts particuliers devront être faits pour consolider et développer les Nations Unies. Cette coïncidence doit nous permettre d'aborder ce problème de manière efficace, car, en vérité, le développement des Nations Unies est la clef de la

solution des autres problèmes importants: le désarmement grâce à une sécurité internationale croissante, la décolonisation par une isolation pacifique, le développement économique au moyen d'un système coordonné d'économie internationale dans un monde étroitement interdépendant.

63. Tous ces problèmes sont étroitement liés; en fait, ils constituent un seul problème qui est essentiellement moral: l'aptitude des dirigeants de l'humanité à conformer leurs pensées et leurs actes aux normes les plus élevées de moralité internationale qu'exige notre époque. Cette aptitude se reflétera dans la somme des progrès accomplis par les Nations Unies.

64. La Commission préparatoire pour l'année de la coopération internationale a suggéré dans son rapport [A/5561, par. 17 (f)], entre autres recommandations constructives, que les chefs d'Etat et de gouvernement participent à la vingtième session de l'Assemblée générale afin de faciliter le règlement des problèmes internationaux et de permettre d'atteindre les objectifs de l'année de la coopération internationale. Nous accueillons cette suggestion avec enthousiasme. Si, comme nous l'espérons, l'atmosphère actuelle de détente persiste, si l'esprit de collaboration qui s'est fait jour permet de parvenir à des accords préparatoires et collatéraux, si l'on enterre la guerre froide, si la présente assemblée est en fait l'assemblée de transition, l'année de la coopération internationale devrait voir un véritable progrès s'accomplir dans les négociations pour la paix. Elle devrait être marquée par un bond en avant qui contribuerait non seulement à éviter la guerre, mais aussi à édifier une paix véritable dans un monde où régneraient la justice et la liberté et où la dignité de la personne humaine serait universellement respectée. Nous espérons que le phare de la vie pourra ainsi continuer de guider l'humanité sur la voie de la paix et de la fraternité humaine.

65. M. PHARAON (Arabie Saoudite): Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que je vous présente, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, mes félicitations les plus chaleureuses pour la haute confiance que l'Assemblée générale a placée en votre personne en vous choisissant pour diriger les travaux de sa dix-huitième session. Nous sommes persuadés, connaissant vos qualités, que vous saurez assumer cette lourde responsabilité avec compétence et doigté.

66. Saisissant cette occasion, permettez-moi de rendre hommage à votre éminent prédécesseur, sir Muhammad Zafrullah Khan, qui a mené si admirablement les travaux de la dix-septième session de l'Assemblée générale avec autant de sagesse que de fermeté. Je tiens aussi à exprimer ma haute estime pour le Secrétaire général, U Thant, et mon appréciation pour les efforts inlassables qu'il déploie pour le succès des travaux de cette organisation.

67. L'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée générale reflète dans son ensemble trois objectifs: le désarmement, la décolonisation et le développement économique.

68. Cette session a commencé ses travaux dans un climat favorable de détente internationale. La conclusion du Traité interdisant les essais d'armes

nucléaires ouvre la voie à d'autres accords internationaux qui auront pour but d'éviter la destruction massive du genre humain et de mettre fin à la course aux armements, permettant ainsi aux grandes et petites puissances de consacrer leurs budgets d'armements au bien-être de l'humanité.

69. C'est avec une grande satisfaction et un vif intérêt que nous avons écouté, de cette tribune, les discours prononcés par les représentants des trois promoteurs du Traité de Moscou. Ils ont, en effet, dissipé les nuages qui, jusqu'ici, ont obscurci l'atmosphère des relations internationales, ranimé l'espoir de l'humanité, et ouvert devant elle une voie qui, nous l'espérons, aboutira à une ère de paix et de sécurité dans le monde entier. Nous espérons aussi qu'un accord sur le désarmement général et complet suivra cette première étape importante et favorisera la coopération pacifique entre toutes les nations.

70. Un des sujets les plus importants qui figurent à l'ordre du jour de la session actuelle est celui de la décolonisation. L'impérialisme continue à s'accrocher obstinément à certaines parties du monde, notamment en Afrique, défiant les Nations Unies et la volonté des peuples épris de liberté et fermement résolus à liquider les derniers vestiges de l'impérialisme. En réaffirmant ici l'attachement de mon gouvernement au principe proclamé par la Charte des Nations Unies et consacrant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ma délégation soutient fermement les revendications légitimes du peuple d'Oman qui lutte pour regagner son indépendance et sa souveraineté.

71. Les profondes blessures causées par le drame de Palestine restent toujours douloureuses au cœur de la nation arabe. Ma délégation n'a cessé de plaider cette question devant l'Organisation depuis 1947. Et je demande quelle justice il peut y avoir à déraciner un peuple entier de son pays natal pour y en implanter un autre. Nous sommes réunis ici pour défendre les principes et les nobles idéaux de la Charte des Nations Unies. Nous condamnons l'injustice, l'agression, la discrimination raciale, l'apartheid et le colonialisme. Comment peut-on tolérer d'un pays Membre des Nations Unies qu'il méprise tous les principes que nous défendons et défie les résolutions de notre auguste organisation?

72. Monsieur le Président, dans votre discours présidentiel, vous avez justement dit:

"On ne doit pas tolérer des uns et exiger des autres, ni condamner les uns pour des choses que l'on admet des autres, car les différences de traitement sapent la force morale et engendrent la méfiance et le scepticisme\*." [1206ème séance, par. 29.]

Je n'ai pas trouvé dans l'histoire de l'Organisation une différence de traitement et une injustice plus flagrantes que celles que comporte la question de Palestine. Les Nations Unies portent sur la conscience les souffrances de plus d'un million de réfugiés arabes qui ont été injustement arrachés à leur foyer et qui, depuis 15 ans, vivent dans un état lamentable de pauvreté, de misère et de privation. Si l'Organisation des Nations Unies peut feindre d'ignorer le sort

\*Version provisoire tirée du texte de l'interprétation.



imposé au peuple de Palestine, la nation arabe ne peut jamais l'oublier.

73. Dans son discours devant l'Assemblée générale [1224ème séance], la représentante d'Israël a voulu se présenter sous l'apparence d'un facteur de paix et de sécurité dans la région du Moyen-Orient. Elle a proclamé la prétendue bonne volonté de son gouvernement en vue de diminuer la tension et de favoriser la solution de ce problème.

74. Ne fallait-il pas, bien avant de présenter une telle proposition, fournir la preuve, par des actes positifs et concrets, en proclamant à cet égard la volonté de son gouvernement, que l'on était prêt à accepter les résolutions des Nations Unies et à les appliquer loyalement?

75. Ma délégation est persuadée qu'aucune solution définitive ne pourra être envisagée si elle n'est pas fondée sur le respect du droit du peuple arabe de Palestine, et que la paix au Moyen-Orient ne pourra être établie aussi longtemps que ce problème ne sera pas résolu conformément aux principes du droit et de la justice.

76. L'Arabie Saoudite est un pays en voie de développement. Elle a pu réaliser dans un temps record d'appréciables progrès dans les domaines économiques et sociaux. Je tiens à préciser que le programme de développement est financé par un budget croissant équilibré, sans dettes nationales ni charges fiscales directes imposées à la population.

77. Un très bref aperçu des statistiques des 10 dernières années pourra donner une idée claire et précise du développement du pays. Le budget général était en 1954 de 110 millions de dollars; il atteint, en 1963, 550 millions de dollars. Le budget de l'éducation nationale est passé de 3 millions de dollars en 1954 à 45 millions de dollars en 1963, c'est-à-dire qu'il a augmenté de 15 fois. Le budget de la santé publique était en 1954 de 3 millions de dollars; il atteint, en 1963, 20 millions de dollars, sans compter dans ces chiffres les crédits consacrés à la construction des écoles et des centres hospitaliers.

78. Je voudrais dire ici que l'enseignement dans tous ses divers stades — primaire, secondaire et supérieur — est complètement gratuit, ainsi que tous les services médicaux et hospitaliers rendus au peuple.

79. Une loi de sécurité sociale a été promulguée l'année dernière, prévoyant un système efficace d'aide et d'assistance à tous les citoyens économiquement faibles et une protection complète aux enfants et aux personnes âgées.

80. Le budget du département des affaires sociales, qui était de 2 millions de dollars l'année passée, s'est élevé cette année à 10 millions de dollars.

81. Le développement dans les autres secteurs du pays n'est pas moins important. Je cite ici, à titre d'exemple, le budget du Ministère des communications, qui est suffisamment élevé pour répondre à la réalisation d'un réseau routier de 5 000 kilomètres, en plus de 2 000 kilomètres de routes et de 500 kilomètres de voies ferrées qui ont déjà été exécutés.

82. Parallèlement à la responsabilité nationale envers le peuple, l'Arabie Saoudite a une lourde responsabilité internationale qui consiste à veiller sur la santé et le bien-être des centaines de milliers de pèlerins qui arrivent tous à la fois, venant chaque année des quatre coins du monde pour accomplir un devoir sacré dans les Lieux saints de l'Islam.

83. Considérant ces deux lourdes responsabilités, l'Arabie Saoudite n'épargne ni les fonds ni les efforts afin de pouvoir accomplir avec succès ces nobles tâches et développer le bien-être de sa propre population, ainsi que celui de ses hôtes des différents pays du monde.

84. Nous devons, à cette occasion, remercier les Nations Unies et ses institutions spécialisées pour le concours apprécié qu'elles apportent à la réalisation de nos projets.

85. Dans le cadre de ce programme de développement général et en vue d'activer sa réalisation, mon gouvernement a conclu avec la France un accord culturel et technique qui est déjà entré en vigueur et qui, nous l'espérons, sera un exemple de coopération pacifique, féconde et utile.

86. L'Arabie Saoudite, qui fait confiance aux Nations Unies, s'est toujours efforcée de favoriser la mise en œuvre des nobles idéaux proclamés par la Charte.

87. L'Organisation des Nations Unies a justifié son existence et l'utilité de son œuvre à l'occasion de plusieurs conflits internationaux en Afrique, au Moyen-Orient et, dernièrement, au Yémen. Le conflit du Yémen se déroule entre frères et il devrait être résolu, comme l'Arabie Saoudite l'a suggéré dès le commencement, conformément aux aspirations et aux désirs du peuple yéménite, parce que mon pays est convaincu qu'en définitive c'est le peuple yéménite lui-même qui décidera de sa propre destinée.

88. Etant donné les relations amicales et traditionnelles et les liens spirituels qui existent entre le peuple yéménite et le peuple saoudien, mon gouvernement, qui a collaboré sincèrement avec les Nations Unies, est disposé à apporter son concours honnête et loyal à tout effort tendant à trouver à ce problème une solution pacifique, juste et équitable.

89. Nous sommes persuadés que les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies contribueront à mettre fin à ce conflit et aux conflits similaires qui risqueraient de menacer la paix dans différentes parties du monde.

90. L'Arabie Saoudite, dont le territoire couvre la majeure partie de la péninsule arabique, occupe une place de faveur non seulement parmi ses frères arabes, mais aussi dans tout le monde musulman. En effet, c'est ce pays qui fut le berceau de la civilisation et de la culture arabe et islamique et qui, à travers les siècles, est demeuré le dépositaire du patrimoine arabe et le gardien des Lieux saints de l'Islam.

91. A ce titre, mon pays restera présent dans l'esprit et dans le cœur de 600 millions d'habitants de notre planète qui voient toujours en lui le symbole vivant d'une vocation universelle qui a enrichi le monde par la contribution qu'il a apportée dans les

domaines du progrès, de la culture et de la civilisation.

92. C'est de ces inépuisables sources spirituelles et traditionnelles que l'Arabie Saoudite s'inspire dans sa politique qui coïncide avec les principes de droit et de justice hautement proclamés par la Charte des Nations Unies. Et c'est dans cet esprit qu'elle tend en toute sincérité une main amicale à toutes les nations pacifiques du monde entier.

93. M. GUIMALI (République centrafricaine): Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant notre assemblée, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'associer les chaleureuses félicitations de la délégation de la République centrafricaine à celles qui, de cette tribune, ont salué la composition de notre bureau et tout particulièrement le choix, au fauteuil présidentiel, du fin diplomate, arbitre impartial, brillant défenseur des Nations Unies que vous êtes, de ce fils d'une patrie qui, "fidèle aux principes traditionnels de tous les peuples d'Amérique, recherche la solution des différends internationaux par des méthodes pacifiques".

94. C'est également aux vice-présidents collaborateurs que l'Assemblée générale a bien voulu vous adjoindre pour l'accomplissement de votre lourde tâche que vont les félicitations de ma délégation. Je demeure persuadé que, sous votre compétente direction, les travaux de l'actuelle session s'achèveront sur une heureuse conclusion.

95. Qu'il me soit permis aussi, Monsieur le Président, de rendre hommage, d'une part, à la compétence et à la maîtrise du distingué diplomate auquel vous avez succédé, j'ai nommé S. E. Zafrulla Khan, et, d'autre part, à notre Secrétaire général, U Thant, dont la clairvoyance, le courage et le dévouement à la cause de notre organisation ont permis à celle-ci d'obtenir ces temps derniers d'appréciables résultats.

96. Il ne paraît pas inutile à ma délégation de réaffirmer que la République centrafricaine est si profondément attachée à l'Organisation des Nations Unies, qu'un soutien résolu de l'action de celle-ci est un des traits essentiels de la politique extérieure de mon gouvernement. Parce que des motifs d'ordre idéologique ou militaire font que les blocs politiques, qui divisent actuellement le monde, mettent l'accent sur ce qui sépare les nations et non sur ce qui les unit — conception contraire à l'esprit de la Charte de San Francisco — mon pays, je le répète, se refuse à faire partie de tel ou tel groupe que l'on désigne en général par ce vocable.

*M. Kural (Turquie), vice-président, prend la présidence.*

97. Ce principe, toutefois, ne nous empêche pas d'entrer dans des alliances qui nous paraissent avoir des objectifs pacifiques et positifs, ou d'entretenir des amitiés avec des nations ou des groupes de nations disposées à nous aider tout en respectant nos droits.

98. C'est ainsi que, après avoir adhéré à l'Organisation connue sous le nom d'Union africaine et malgache (UAM), resserrant les liens créés par les affinités culturelles, par la situation géographique et le souvenir d'une action menée en commun pour

obtenir l'indépendance, mon pays est actuellement membre, à part entière, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui a vu le jour à la Conférence d'Addis-Abéba<sup>5/</sup>, et dont les objectifs majeurs visent la coordination des efforts des 32 pays qui la composent, l'harmonisation de leur politique et le développement de leurs économies respectives. Ce faisant, la République centrafricaine, grâce à une solidarité sans cesse dynamique, tient à s'insérer pacifiquement dans le concert des nations modernes.

99. Bien sûr, cette solidarité africaine qui nous anime ne nous empêche nullement de tourner notre regard vers les autres continents. Aussi tendons-nous volontiers la main à toutes les nations qui, comme la nôtre, s'efforcent, par le progrès économique et social, d'élever leurs citoyens à cette dignité dont l'indépendance politique, malgré son caractère essentiel, n'est qu'une partie. Et vers les puissances industrielles qui sont disposées à nous faciliter un tel effort dans le respect de notre souveraineté nationale, nous nous tournons également. Pour des raisons psychologiques, géopolitiques et économiques, mon pays considère notamment avec faveur toute entente, toute coopération avec l'Europe occidentale.

100. Et c'est précisément cette volonté d'amitié envers toutes les nations que ne cesse de réaffirmer Son Excellence David Dacko, président de la République centrafricaine, lorsqu'il déclarait l'année dernière que la République centrafricaine est un Etat largement ouvert sur le monde extérieur. Dès lors, on peut comprendre parfaitement notre réaction devant la rivalité des deux grands blocs, qui paraît être à l'origine de l'ambiance politique mondiale et de l'ensemble des conflits localisés.

101. En effet, les rivalités et les querelles d'abord entre les hommes, entre les peuples ensuite, ont, l'année écoulée, déployé devant l'humanité une vision affreuse d'un globe terrestre atomisé et privé de vie, — à telle enseigne que la vanité humaine semblait rendre illusoire la mise en commun des intelligences et des efforts pour écarter à jamais les menaces de guerre, froide ou chaude, et promouvoir la "civilisation de l'univers".

102. Tous les Etats doivent conjuguer leurs efforts afin que des principes solides de la paix soient dès à présent inculqués à la jeunesse, à charge pour celle-ci de les transmettre aux générations futures pour que l'idée de la guerre soit à jamais extirpée de notre planète.

103. Le Ministre centrafricain des affaires étrangères, se joignant aux autres délégations, déclarait dans cette même salle, voici deux ans:

"Au nom de mon gouvernement, et pour qu'une catastrophe soit évitée, j'exhorte les grandes puissances... en particulier les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, je les invite à poursuivre, avec la volonté d'aboutir, leurs discussions en vue de mettre sur pied un système efficace de contrôle des armements nucléaires et conventionnels, qui s'imposera à toutes les puissances atomiques présentes et futures." [1037ème séance, par. 14 et 15.]

<sup>5/</sup> Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

104. La délégation centrafricaine, joignant sa voix à celles qui l'ont précédée dans le débat général, se réjouit de dire qu'il n'est pas excessif de noter que c'est dans une atmosphère internationale relativement détendue, rassurante, que l'actuelle session a ouvert ses travaux. Je veux, par là, saluer les deux événements considérés par nous comme les plus importants qui se soient produits pendant l'intersession: la naissance de l'Organisation de l'unité africaine et la conclusion du Traité sur l'arrêt partiel des expériences nucléaires.

105. D'éminentes personnalités ont déjà exprimé leur pensée sur l'Organisation de l'unité africaine. Au risque de tomber dans la répétition — ce qui n'est peut-être pas si inutile — ma délégation tient à souligner ici l'effort méritoire qu'ont accompli nos chefs d'Etat en parvenant facilement à un résultat aussi grandiose et prometteur. Les diverses étapes qu'a connues cette réalisation ont été dominées par cette volonté d'union, de franche coopération, et surtout ce sentiment de solidarité agissante que nos chefs d'Etat ont toujours su placer au-dessus de tout, depuis que le vent de l'indépendance a soufflé sur l'Afrique.

106. Il est bon que le monde entier sache que les principes fondamentaux régissant l'Organisation de l'unité africaine et les objectifs précis qu'elle s'est assignés ne constituent pas autre chose que l'expression solennelle de leur désir de promouvoir en Afrique la paix, la dignité humaine et le développement harmonieux dans tous les domaines. De tels buts et une telle ligne de conduite — cela a été proclamé — s'inscrivent logiquement dans l'optique des nations qui tiennent le plus grand compte de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

107. J'ai cité, comme autre fait marquant dans les relations internationales, la conclusion du Traité de Moscou. Il faut convenir que dans sa soif de paix, de liberté et de progrès rapide, l'Afrique ne peut se contenter de demi-mesures. Elle doit se montrer exigeante, manifester, à l'égard des puissances qui détiennent à l'heure actuelle le record de la vitesse, son désir d'aller au plus pressé. C'est pourquoi mon pays, comme sans doute la majorité des Membres de notre Assemblée, estime que le Traité de Moscou, qui honore ses négociateurs, ne constitue qu'une possibilité immense pour l'ouverture d'un dialogue constructif et positif quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certes, ce traité a ramené l'espérance et la foi dans les cœurs et dans les esprits; mais est-ce à dire que la paix ne soit plus menacée? Que la sécurité soit assurée?

108. La paix, si chère à tous, grands ou petits, riches ou pauvres, que nous voulons véritable et durable, la voici remise en cause, car, alors que sur notre planète le génie créateur de l'homme moderne n'est pas en mesure de promouvoir une ère de paix, voilà qu'il se propose d'effectuer un voyage dans la Lune! Si bien que, selon le premier citoyen d'une des puissances signataires du Traité de Moscou — et je cite:

"Le monde n'est pas encore sorti de l'obscurité. Nous sommes encore enveloppés de l'ombre des conflits et des crises\*." [1209ème séance, par. 37.]

\*Version provisoire tirée du texte de l'interprétation.

En effet, qu'il s'agisse du désarmement général et complet, de Berlin, du détroit de Formose ou du Sud-Est asiatique; qu'il s'agisse du Proche ou du Moyen-Orient, des pays d'Afrique encore dépendants, de la Corée ou de l'apartheid en Afrique du Sud, nous sommes encore "enveloppés de l'ombre des conflits et des crises. Le monde n'est pas encore sorti de l'obscurité".

109. Et pourtant, il faut que le monde chasse l'obscurité, les conflits et crises qui l'enveloppent. C'est dire que les Nations Unies, expression vivante de ce monde angoissé, ont l'impérieux devoir d'observer scrupuleusement les obligations que leur impose la Charte de San Francisco.

110. Le désarmement général et complet doit être notre préoccupation numéro un. A ce propos, le président David Dacko a récemment déclaré:

"L'URSS a fini tous ses essais nucléaires, alors qu'elle possède d'importants stocks d'armes atomiques dont l'Accord ne prévoit pas la destruction... Il en est de même des Etats-Unis d'Amérique."

111. De l'avis de ma délégation, les voix de toutes les nations de la terre doivent donc s'élever en chœur pour imposer la destruction systématique des stocks d'armes atomiques, pour imposer le désarmement général et complet placé sous un contrôle international efficace. A cet égard, ma délégation a enregistré avec un certain optimisme les récentes déclarations faites à la tribune de l'ONU (par conséquent en face du monde) par le Président des Etats-Unis, les représentants de l'URSS et du Royaume-Uni. Que ces grandes puissances nucléaires sachent que le sort de toute l'humanité est entre leurs mains et qu'elles ont le strict devoir de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord définitif et satisfaisant.

112. Après avoir exprimé sa foi dans l'unité africaine, enfin réalisée, et pensé qu'à son avis le désarmement général et complet constitue la clef de toute solution au problème de la paix et du progrès universels, ma délégation se doit maintenant de faire connaître, aussi brièvement que possible, ses points de vue sur d'autres questions importantes qui se posent à la dix-huitième session.

113. Dans l'affirmation de sa politique internationale, la République centrafricaine attache une importance toute particulière au principe d'autodétermination, valable pour tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres. Mon pays pense que la crise de Berlin doit être résolue à la faveur de ce principe. Actuellement, nous nous trouvons en présence de deux Allemagnes, la fédérale et la démocratique; nous nous trouvons également en face de Berlin coupé en deux. Les alliés de la seconde guerre doivent réviser leurs positions respectives afin que disparaisse une telle situation.

114. Le 12 août 1963, le premier ministre Oliveira Salazar faisait une déclaration dont voici quelques extraits:

"... Les provinces portugaises d'outre-mer sont législativement de vrais Etats, administrativement autonomes et politiquement intégrés, et pour les

populations desquelles une assimilation culturelle est déjà envisagée, ainsi que de sérieuses réformes politiques... Si les liens qui les unissent au Portugal tout en faisant d'eux une partie de la Mère patrie sont coupés, ces régions disparaîtront de l'histoire et de la géographie..."

Le gouvernement de Salazar ne manque point d'imagination. Ma délégation, plus d'une fois, a déjà eu l'occasion de réfuter les déclarations gratuites selon lesquelles les territoires africains sous administration portugaise prolongent le sol national portugais. Le Conseil de sécurité, par sa résolution du 31 juillet 1963<sup>6/</sup> a récemment rejeté de telles arguties juridiques. Le président Salazar prétend, au surplus, que l'accession à la souveraineté internationale des territoires portugais d'Afrique entraînera la disparition de ceux-ci "de l'histoire et de la géographie".

115. Ma délégation ne voit pas où commence et où finit la disparition "de l'histoire et de la géographie" d'un pays qui accède à l'indépendance. Il faut plutôt admettre que le Portugal est aux abois. Il craint en effet de disparaître lui-même "de l'histoire et de la géographie" lorsque le moment — que nous souhaitons prochain — sera venu de libérer des peuples qui sont résolument décidés à reconquérir leur dignité humaine. Car nous sommes pour la décolonisation économique et psychologique, pour la décolonisation culturelle et politique; nous sommes, en un mot, pour la restitution de la plénitude de sa dignité à l'homme d'Afrique.

116. C'est pourquoi, dans cette lutte acharnée pour leur libération que livrent courageusement les peuples opprimés, la République centrafricaine apporte un appui total et inconditionnel. Il me plaît, à cet égard, de signaler ici que, dans le cadre de l'application des dispositions prises à Addis-Abéba, mon gouvernement a décidé le refus des visas d'entrée aux nationaux portugais. Je dois aussi signaler qu'il n'existe plus, depuis un certain temps, de relations diplomatiques entre mon pays et le Portugal. D'autres mesures suivront, qui marqueront la détermination du peuple centrafricain et de son gouvernement de condamner le colonialisme anachronique d'une nation dépassée par l'histoire.

117. L'Afrique se veut libre, indépendante dans l'interdépendance. "Il n'y a qu'une chose qui unit les gens en élans séditionnels: c'est l'oppression."

118. Ma délégation se joint ici à l'appel maintes fois lancé aux puissances qui, sous une forme ou une autre, continuent à accorder leur soutien au Portugal. Leur complicité ne saurait être sous-estimée par les Etats africains.

119. A nos efforts, nous voudrions que les amis de l'Afrique du Sud associent les leurs pour extirper de cette partie du continent la politique d'apartheid institutionnalisée. Il est apparu inadmissible qu'une politique de ségrégation raciale systématique trouve place dans une famille internationale dont le fondement est la fraternité humaine basée sur l'égalité entre tous ses membres.

120. Dans ce domaine précis de relations humaines, ma délégation tient à manifester son admiration à l'égard du gouvernement Kennedy pour la lutte qu'il mène contre la ségrégation. Nous ne devons pas nous dissimuler qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, dont le résultat heureux ne fait pas de doute.

121. De même, ma délégation est persuadée que le Royaume-Uni, dont l'œuvre colonisatrice s'est traduite par un libéralisme qui lui a valu des amitiés africaines, parachèvera sa mission libératrice. C'est à ce libéralisme que nous faisons appel pour que, en ce qui concerne la Rhodésie du Sud, la minorité blanche soit convaincue du fait qu'elle ne se trouve plus en pays conquis et qu'il est de son intérêt de se soumettre sans autre retard aux principes de la démocratie.

122. Mener à terme le processus de la décolonisation en Afrique, condamner l'apartheid qui dépersonnalise l'Africain, voilà qui libérera le monde des conflits et des crises qui, selon le président Kennedy, l'"enveloppent".

123. Mais il y a aussi au Moyen-Orient un conflit permanent: j'ai désigné la tension existant entre Israël et les pays arabes. Nous croyons fermement à la vertu du dialogue, un dialogue direct, d'où doivent être proscrits sophismes dilatoires et violences verbales.

124. La question coréenne appelle, elle aussi, un règlement pacifique. La compétence des Nations Unies dans ce domaine précis ne doit pas continuer à être contestée par une des parties intéressées.

125. Au Viet-Nam du Sud, la raison doit l'emporter sur la haine née de la dictature, de la tyrannie.

126. Comme celles qui l'ont précédée, l'actuelle session de notre organisation aura, de nouveau, à ouvrir le dossier concernant "le rétablissement des droits de la Chine populaire". La question est d'importance.

127. La position de mon gouvernement à cet égard est bien connue. En effet, mon pays reconnaît l'importance démographique aussi bien que la puissance militaire de la Chine populaire. C'est ainsi que mon gouvernement, se fondant sur le caractère universel que doit revêtir notre organisation, continue à accueillir avec un préjugé favorable la candidature de la Chine continentale, quitte, bien entendu, à celle-ci d'administrer les preuves de sa volonté de pratiquer une politique de coexistence pacifique.

128. Quant à la Chine de Taiwan, nous savons qu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité, et que chaque jour elle apporte les preuves d'un Etat politiquement, économiquement et idéologiquement pacifique. C'est pourquoi mon pays n'est pas disposé à soutenir toute tentative qui voudrait imposer son exclusion de l'Organisation.

129. Dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les Nations Unies ont eu à faire face à la crise du Congo (Léopoldville). Grâce à la coopération des hommes de bonne volonté, l'intégrité de cette région d'Afrique a pu être préservée. C'est aussi et surtout à la sagesse et à la compétence du Secrétaire général de l'ONU que le Congo (Léopoldville) doit sa survie en tant que République unitaire. Mais l'horizon n'est pas très rassurant. Aussi, bien

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5380.

que comprenant parfaitement le bien-fondé du désir du Secrétaire général de procéder au retrait des troupes de l'ONU de cette région, mon gouvernement souhaiterait que ce retrait se fît progressivement pour les raisons d'ordre public que l'on connaît. La requête dans ce sens, introduite par le premier ministre Cyrille Adoula<sup>2/</sup>, donne une fois de plus raison à l'adage centrafricain selon lequel "il n'y a que celui qui habite une maison qui soit à même d'indiquer la partie du toit qui coule".

130. Abondant dans le sens du désir exprimé par les autorités du Congo (Léopoldville), nous aurons une fois de plus montré notre ferme détermination d'aider au retour de l'ordre public dans ce pays et à la stabilité politique dont il a si grand besoin pour son développement harmonieux. Bien sûr, il serait hautement souhaitable que, en conséquence, les Etats Membres de l'ONU contribuassent au financement des opérations des forces de l'ONU dont le Congo (Léopoldville) sollicite le maintien jusqu'à la fin du premier semestre 1964.

131. L'intérêt que la République centrafricaine porte à toutes les questions que je viens d'évoquer ne lui fait pas perdre de vue l'importance des problèmes économiques. C'est dire que ma délégation suivra avec une attention toute particulière la discussion des points de notre ordre du jour qui ont trait au développement industriel, à la création d'un fonds d'équipement, à l'accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique, etc.

132. Il va sans dire que mon pays approuve entièrement les aspirations de l'Organisation à jouer un rôle croissant dans ce domaine et accueillera ses initiatives avec un préjugé favorable. L'intensification de l'action économique des Nations Unies soit par le renforcement des moyens déjà existants, soit par la création de nouveaux instruments, nous paraît donc très désirable.

133. Toutefois, une approbation donnée aux formes multilatérales de l'aide économique ne signifie pas que nous renoncions pour autant aux avantages que nous offrent les accords bilatéraux; elle n'implique même pas une préférence aussi longtemps que nous estimons que ces accords, librement consentis, ne portent aucune atteinte à notre indépendance.

134. Mon pays — et je suis sûr qu'il n'est pas seul dans ce cas — estime que la coexistence des deux formes d'assistance lui offre une plus grande latitude, une plus grande liberté, en lui permettant d'orienter son choix vers celle qui lui convient le mieux à un moment donné, voire de cumuler les avantages que chacune d'elles peut présenter.

135. Je dois ajouter que ma délégation, comme tant d'autres, accueille très favorablement l'annonce de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir au début de l'année prochaine. Nous sommes de ceux qui pensent qu'une pareille conférence ouvrira de larges perspectives aux pays sous-développés. Puisse notre espoir ne pas être déçu!

136. Après ce rapide tour d'horizon des questions d'ordre politique et économique qui préoccupent le

plus notre organisation, nous pensons qu'afin de pouvoir se pencher avec toute l'efficacité désirable sur l'ensemble de ces questions, dont l'importance n'échappe à personne, il serait hautement souhaitable que la structure de notre organisation fût adaptée à la réalité du moment. En effet, la composition d'organes aussi importants que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social a cessé depuis longtemps de correspondre au caractère réel des Nations Unies que composent plus de 100 pays. Il paraît donc indispensable qu'une représentation nettement équitable soit accordée aux pays africains et asiatiques dans ces Conseils et que, à cette fin, la Charte soit révisée de manière à tenir le plus grand compte de la nouvelle physionomie de l'Organisation.

137. Monsieur le Président, l'actuelle session, dont la conduite est placée sous votre haute autorité doit, de l'avis de ma délégation, tendre ses efforts vers la consolidation et le maintien de la paix. Paix à l'esprit asservi et au ventre affamé, car la faim, autant que l'ignorance, n'apporte guère la paix. Paix également au corps souffrant, car le dénuement, aussi bien que la maladie, pousse à la révolte, ce qui ne favorise guère la concorde entre les hommes ni entre les peuples.

138. Les Nations Unies ont une noble mission: sauvegarder la paix en favorisant la fraternité humaine, en préservant l'égalité, en faisant de plus en plus promouvoir la solidarité internationale dans tous les domaines.

139. Aussi, paraphrasant un des précédents orateurs, ma délégation estime-t-elle que la nation qui pourra se prévaloir du titre de "bienfaitrice de l'humanité" ne sera pas forcément celle qui aura posé le premier jalon dans l'exploration de la Lune, mais bien celle qui, dans le même temps, aura le mieux contribué au bonheur, à la prospérité et surtout à la paix dans notre monde, que nous souhaitons rendre chaque jour plus habitable pour tous.

*M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.*

140. M. MPAKANIYE (Rwanda): Permettez-moi, Monsieur le Président, de me joindre à tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection; celle-ci permet de prévoir des débats fructueux au cours de la présente session de l'Assemblée. Je prie le Très-Haut pour que le climat de détente dans lequel s'est ouverte cette session permette de trouver des solutions pour mettre fin aux atrocités du colonialisme agonisant et aux conflits idéologiques dont certains pays continuent à être les victimes, pour amener les pays riches à aider davantage les pays pauvres préoccupés d'améliorer le niveau de vie de leurs populations et pour consolider la paix dans le monde. Les récents événements de grande portée historique, enregistrés depuis la dernière session, laissent entrevoir à l'horizon des rayons riches d'espoir.

141. L'un des événements les plus importants pour le monde africain a été la création de l'Organisation de l'unité africaine. Cette organisation n'est dirigée contre personne; elle ne menace la sécurité d'aucun

<sup>2/</sup> Ibid., document S/5428, annexe I.

Etat; elle est uniquement guidée par le souci, comme le déclare sa charte, de:

"Renforcer la compréhension entre nos peuples et la coopération entre nos Etats, afin de répondre aux aspirations de nos populations vers la consolidation d'une fraternité et d'une solidarité intégrées au sein d'une unité plus vaste qui transcende les divergences ethniques et nationales"

et de

"Mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général de nos peuples dans tous les domaines de l'activité humaine".

142. Dans les pays développés, la tendance générale est à la formation d'unités de production de plus en plus grandes, dans l'agriculture aussi bien que dans l'industrie, en vue d'éviter la duplication onéreuse des efforts et de permettre une utilisation plus rationnelle des ressources tant humaines que matérielles. De même, nous autres Africains, cherchons à mettre nos ressources en commun et à collaborer entre nous afin de porter remède au sous-développement dont nous sommes les victimes après des décennies et même des siècles de colonialisme. Nous cherchons à nous aider les uns les autres; nous cherchons à harmoniser en commun le progrès de notre Afrique.

143. Il semble indéniable que le monde va vers des unités, des organisations régionales ayant pour but une coopération plus ou moins étroite. C'est pourquoi le Rwanda déplore que, après tant d'années, l'Allemagne, le Viet-Nam et la Corée continuent à être divisés. Nous ne pouvons croire qu'une situation qui va à l'encontre de l'évolution mondiale puisse être saine, stable ou salutaire. Aussi espérons-nous qu'elle prendra fin prochainement.

144. Un autre événement de première importance a été la signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Le gouvernement et le peuple rwandais sont en plein accord avec les Ministres des affaires étrangères africains, qui, lors de la Conférence de Dakar<sup>2/</sup>, en août dernier, ont accueilli avec satisfaction

"l'accord partiel réalisé par le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, en y voyant une première étape vers un désarmement définitif et complet"

et ont exprimé

"la conviction que les divergences qui menacent cet accord, lorsqu'il interdit tous les essais en quelque lieu que ce soit, peuvent être aplanies dans un esprit de compréhension et de concessions réciproques".

145. En effet, cet accord semble bien être un premier pas dans la direction tant souhaitée par les peuples du monde, celle de la détente et de la coexistence pacifique. Déjà les résultats de ce commencement de détente se font sentir. Un accord sur l'interdiction des armes nucléaires dans l'espace, dont a parlé ici même

le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [1208ème séance], paraît imminent. Les négociations en vue de la protection contre les attaques par surprise et contre la dissémination des armes nucléaires seraient en bonne voie. Enfin, nous avons salué avec satisfaction la proposition des Etats-Unis [1209ème séance] d'explorer la Lune de concert avec l'Union soviétique. Nous y voyons la possibilité que les deux pays les plus avancés du point de vue technique et scientifique conjugueront un jour leurs efforts dans des poursuites pacifiques, pour le plus grand bien de l'humanité. Mais tout cela serait impensable si le premier pas, le plus difficile, vers la détente entre l'Est et l'Ouest, n'avait pas encore été fait.

146. Le Rwanda est épris de paix. Il a toujours considéré, comme l'a dit Fénelon, que "la guerre est un mal qui déshonore le genre humain". Dans la mesure où il le peut, il tient à soutenir les tentatives de tous ceux qui œuvrent pour mettre à jamais la guerre au ban de la société; car toutes les considérations morales et humanitaires mises à part, comme l'a dit le président Kayibanda:

"Ce qui est certain, c'est que dans le cas d'une guerre, les pays du tiers monde, les pays sous-développés, serviraient d'instruments irresponsables. Ce qui est certain, c'est que dans le cas d'une guerre les pays sous-développés enregistreraient non pas une stagnation, mais une régression catastrophique."

147. Le Rwanda espère aussi que si le Traité de Moscou est respecté à la lettre, la confiance s'établira. Alors, les grandes Puissances accepteront d'arrêter leur course effrénée aux armements et consacreront peut-être les ressources ainsi libérées à des fins plus constructives. L'étude des Nations Unies intitulée Conséquences économiques et sociales du désarmement<sup>2/</sup> a révélé que les dépenses militaires du monde sont de très loin supérieures aux dépenses brutes d'investissement des régions peu développées. Si donc, la course aux armements cessait, les grandes puissances seraient en mesure d'augmenter considérablement leur aide à l'étranger et de conserver encore des ressources importantes pour augmenter le bien-être de leurs propres peuples.

148. Qu'on ne croit pas que l'assistance technique consentie aux pays sous-développés soit une œuvre de charité pure. Les représentants des Etats d'Afrique et d'Asie aux Nations Unies n'ont cessé de répéter que leurs pays sont parfaitement capables d'apporter leur contribution au savoir du monde. Ce n'est pas une vaine fanfaronnade. Une des grandes questions qui passionnent depuis de longues années les chercheurs du cancer est celle de savoir si certaines formes de la maladie ne seraient pas causées par des virus. Depuis 1958, l'Université Makerere de l'Ouganda s'intéresse de près à la solution de ce problème; et certains experts croient que les recherches sont sur le point d'aboutir. Pourrait-on, dans ce cas, nier plus longtemps que l'aide fournie aux pays moins développés puisse profiter à l'humanité entière? Et quelle meilleure utilisation peut-on concevoir pour les ressources humaines et matérielles que celle qui mène à l'éradication des grands fléaux de l'humanité?

<sup>2/</sup> Conférence de l'Organisation de l'unité africaine, réunie du 2 au 11 août 1963.

<sup>2/</sup> Publication des Nations Unies, No de vente: 62.IX.1, par. 140.

149. Mais les nouveaux pays ne comptent pas uniquement, pour leur développement, sur la collaboration avec leurs voisins et sur l'aide que les pays les plus fortunés pourraient leur accorder. Il va sans dire qu'ils comptent en premier lieu sur eux-mêmes et sur leurs propres efforts. Je ne voudrais pas abuser de votre patience en énumérant ici tous les progrès que le Rwanda a réalisés au cours de la première année de son indépendance, malgré le déficit budgétaire, malheureux héritage du colonialisme. Grâce à son rigoureux régime d'austérité et à l'enthousiasme du peuple à bâtir sa nation, grâce à la confiance qu'il inspire à tout étranger qui le visite et même à celui qui en entend parler, grâce à l'appui de pays amis, dont la Belgique, grâce à l'aide, à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, le Rwanda envisage l'avenir avec un grand optimisme. Nous sommes fiers de voir déjà s'ouvrir cette année, au Rwanda, notre premier établissement d'enseignement supérieur, l'Université de Butare. Elle aura, pour commencer, quatre facultés, et nous pensons que dans un avenir plus ou moins proche, elle sera le lieu de rencontre des universitaires africains.

150. Le développement d'un pays exige, de la part de la population, des efforts gigantesques. De tels efforts ne peuvent se concevoir que dans des pays libres. "A l'heure où l'on en est de l'histoire, la colonisation, loin de réduire le sous-développement, ne fait que renforcer et stratifier une situation qui mène l'être colonisé à une sous-existence", a déclaré le président Kayibanda. Nous qui venons de pays récemment libérés, qui avons acquis une expérience personnelle du colonialisme, nous savons à quel point ce jugement est vrai. Même s'il n'y avait à reprocher au colonialisme rien de plus que cette sous-existence à laquelle il condamne les peuples autochtones, ce serait une raison suffisante pour que l'on y mette fin au plus vite.

151. Mais en fait, tout le monde — ou presque — est d'accord sur la question de la décolonisation. Depuis qu'à la demande de l'Union soviétique<sup>10/</sup> la question de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été inscrite à l'ordre du jour de la quinzième session de l'Assemblée générale, les Nations Unies ont adopté, chaque année, à des majorités écrasantes, de nouvelles résolutions à ce sujet, tantôt à l'Assemblée générale, tantôt au Conseil de sécurité.

152. Les chefs d'Etat africains, lors de la Conférence d'Addis-Abéba, ont déclaré que "les puissances coloniales qui imposent par la force des colons aux postes de direction de l'Etat et de l'administration de ces territoires (territoires indépendants) commettent une violation flagrante des droits inaliénables qui sont ceux des habitants légitimes de ces territoires".

153. Dans l'Encyclique Pacem in Terris, le pape Jean XXIII a exprimé le vœu suivant:

"Puisse-t-il arriver bientôt, le moment où cette Organisation garantira efficacement les droits de l'homme: ces droits qui dérivent directe-

ment de notre dignité naturelle et qui pour cette raison sont universels, inviolables et inaliénables<sup>11/</sup>."

Et parmi les droits universels, inviolables et inaliénables, le droit à la liberté ne figure-t-il pas en premier lieu?

154. Je puis encore citer les paroles de M. Khrouchtchev au Congrès du parti communiste, le 17 octobre 1961: "Du fond du cœur, nous souhaitons le succès à tous ceux qui luttent maintenant pour se libérer de l'impérialisme. Nous estimons que c'est le droit inaliénable des peuples de mettre fin à l'oppression et nous soutiendrons leur juste cause."

155. Je puis aussi citer les paroles de M. Mennen Williams, secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, qui a déclaré ce qui suit, le 18 mars 1963: "En tant qu'Américains, nous sommes d'avis que la base d'un ordre durable dans le monde est la reconnaissance universelle du droit de tous les peuples à déterminer leur propre destinée. Et nous pensons que nous ne pouvons pas être nous-mêmes véritablement libres tant que des peuples, n'importe où, sont privés de leur liberté."

156. De son côté, le 3 février 1960 déjà, le Premier Ministre britannique, M. Macmillan, avait déclaré au Parlement sud-africain:

"Le vent du changement souffle sur ce continent et, que nous le voulions ou non, la croissance de la conscience nationale est un fait. Nous devons tous l'accepter comme tel et notre politique nationale doit en tenir compte."

157. Toujours dans le même domaine, nous ne saurions passer sous silence l'action libératrice du président de Gaulle.

158. Mais si tout le monde — ou presque — est d'accord sur la nécessité de décoloniser, il n'en est pas de même de la façon de procéder. A ce propos, nous voudrions prier instamment le Royaume-Uni de ne pas laisser échapper, en Rhodésie du Sud, sa dernière chance de réparer les fautes commises au siècle dernier et, puisqu'il garde encore la souveraineté sur ce territoire censément autonome, de ne lui accorder l'indépendance qu'après qu'une nouvelle constitution et un gouvernement aient été approuvés par la majorité de tous ses citoyens. Jusqu'ici, de nombreux Africains ont été tués par la police au nom de la suprématie blanche tandis que pas un seul Européen n'a été tué encore par les Africains, au nom de l'autodétermination. Ce fait, à lui seul significatif, est tout à l'honneur des Africains.

159. Mais la situation n'en demeure pas moins très tendue. L'ancien ambassadeur du Royaume-Uni auprès des Nations Unies, sir Hugh Foot, qui devait connaître la situation mieux que quiconque, a laissé entendre, dans une interview accordée au journal Observer, que pour la Rhodésie du Sud les perspectives d'avenir étaient "terrifiantes" et que le Royaume-Uni devrait intervenir afin d'éviter un "désastre".

160. Quant au révérend Ndabaningi Sithole, un des dirigeants africains les plus modérés de la Rhodésie

<sup>10/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 87 de l'ordre du jour, document A/4501.

<sup>11/</sup> Lettre encyclique sur la paix entre toutes les nations fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté, Typographie polyglotte vaticane, 1963, p. 30 et 31.

du Sud, il a déclaré à Londres que si le Royaume-Uni accordait l'indépendance au pays alors qu'il est gouverné par la minorité blanche, les Africains seraient obligés d'avoir recours aux sanctions ultimes. Il a dit textuellement:

"Nous considérerons un tel pas comme une déclaration de guerre et n'hésiterons pas à former immédiatement un gouvernement en exil et, en tant que gouvernement, à demander une aide matérielle aux autres gouvernements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. Si les voies constitutionnelles nous sont interdites, nous serons prêts à résoudre le problème avec notre sang".

Si un tel bain de sang se produisait, non seulement la paix du monde serait en danger, mais la réputation que le Royaume-Uni a acquise en conduisant, depuis la fin de la guerre, 600 millions d'hommes de couleur vers l'indépendance dans la paix, cette brillante réputation serait à jamais ternie.

161. Si le Royaume-Uni a toujours manifesté la volonté de libérer les territoires encore soumis à son autorité, volonté qui n'a pas toujours été mise à exécution aussi vite que nous l'aurions souhaité, le Portugal, par contre, se cramponne encore à la fiction que le Mozambique, l'Angola et la Guinée dite portugaise sont des provinces portugaises. Cela, nous le savions déjà. Mais, ressentant le besoin de justifier sa position à l'égard d'un monde de plus en plus sceptique, le Portugal a fait récemment deux trouvailles véritablement cocasses. Malgré l'existence de quelque 4 millions de preuves du contraire, M. Salazar a affirmé, dans son discours du 12 août 1963, qu' "il n'y a pas d'Angolais, mais seulement des Portugais d'Angola". De deux choses l'une: ou bien l'Angola ne possède pas de population autochtone, ce qui est manifestement faux, ou bien M. Salazar prétend mieux savoir ce que sont ces autochtones que les intéressés ne le savent eux-mêmes.

162. La seconde découverte est peut-être plus étonnante encore. Elle est contenue dans la lettre du premier ministre Salazar à Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie. Le texte de cette lettre a été publié dans le communiqué de presse No 10/63 du Portugal, en date du 18 juillet 1963. Il y était dit:

"Ainsi, lorsque l'Organisation des Nations Unies proclame comme elle l'a fait qu'un manque de préparation dans les domaines politique, économique et social et de l'enseignement ne justifie pas le moindre sursis à l'indépendance d'un territoire, elle ne fait que pousser des populations vers le chaos en Afrique et poser les fondations pour la soumission du continent au néo-colonialisme..."

"Dans la mesure où cela nous concerne particulièrement, il est du devoir du Portugal de se mettre en travers d'une telle possibilité au nom de toutes les populations portugaises d'Afrique."

163. En d'autres termes, nous nous trouvons maintenant en présence d'un chat qui nous explique qu'il a le devoir de manger la souris pour lui éviter le risque de se faire prendre dans une souricière! Il est heureux pour M. Salazar que le ridicule ne tue pas.

164. Un autre problème, qui n'est pas à proprement parler un problème de colonialisme, mais qui s'en

rapproche cependant par certains aspects, est celui de l'apartheid. Que l'on ne nous objecte pas que c'est une affaire intérieure ne regardant que l'Afrique du Sud. Le grand président américain Franklin D. Roosevelt a parfaitement traduit nos sentiments quand il a dit:

"Si nos frères sont opprimés, nous sommes opprimés. S'ils ont faim, nous avons faim. S'ils sont privés de leur liberté, notre liberté n'est pas assurée."

L'apartheid n'est pas une affaire intérieure; elle concerne au contraire l'humanité tout entière.

165. Je n'ai pas l'intention d'abuser de votre patience en faisant une fois de plus le procès de l'apartheid. Depuis 1952, cela a été fait trop de fois. Je voudrais plutôt donner lecture ici du jugement impartial et réfléchi d'une femme historien et économiste de renommée mondiale, Barbara Ward, qui a écrit en 1959 ce passage qui garde toute son actualité en 1963:

"Il n'en reste pas moins vrai que, de nos jours, aucune communauté ne peut être fondée sur une contradiction totale; or, c'est là assurément la base actuelle de la politique sud-africaine..."

"Aujourd'hui, le processus de croissance économique avance à une vitesse vertigineuse. Grâce à un investissement annuel de plus de 20 p. 100 du revenu national, l'économie sud-africaine se développe et se diversifie en tous sens..."

"Mais toute cette richesse dépend du labeur de millions d'Africains. Les quelque 300 000 travailleurs des mines d'or ne constituent pas le seul secteur essentiel de la force ouvrière. Toute la croissance prodigieuse de l'industrie secondaire dépend de la main-d'œuvre africaine et même d'une main-d'œuvre africaine de plus en plus spécialisée. Et pourtant la politique est fondée sur le déni aux Africains de toute part de responsabilité dans les affaires d'une communauté qui dépend entièrement de leur travail. Je ne pense pas qu'un système fondé sur une contradiction aussi profonde puisse subsister. Et, manifestement, on ne peut espérer aucune réconciliation, aucune coopération entre les diverses communautés. Ce que l'avenir semble aujourd'hui réserver n'est pas une synthèse, mais une explosion<sup>12/</sup>."

166. Voilà comment la politique d'apartheid se présente aux yeux d'un observateur impartial et impersonnel. Voyons maintenant comment la ressent celui qui est obligé de la vivre tous les jours de sa vie. Je cite le livre de Peter Abrahams intitulé: Je ne suis pas un homme libre:

"Dès ma naissance, chaque jour l'un après l'autre avait été dominé par ces trois mots souvent invisibles, mais omniprésents: "Réservé aux Européens".

"Du fait de ces trois mots, j'étais né dans la crasse et la misère des taudis, j'y avais passé mon enfance et presque toute ma jeunesse; du fait de ces trois mots, bien des générations avaient

<sup>12/</sup> Barbara Ward, Five Ideas that Change the World, W. W. Norton & Co., New York, 1959, p. 107.



vécu, l'une après l'autre, dans cette même crasse, dans cette même misère des taudis. Le rachitisme avait marqué mon corps, et je n'étais qu'un parmi des millions. J'avais dû gagner de l'argent bien avant de pouvoir fréquenter une école, et tant d'autres enfants, noirs ou métis, n'y avaient même pas été. L'instruction gratuite et obligatoire était "réservée aux Européens", tout ce qu'il y avait de bon ou de beau sur terre était "réservé aux Européens". Le monde d'aujourd'hui leur appartient tout entier.

"Dans mes contacts avec eux, les blancs m'avaient clairement laissé entendre qu'ils étaient des seigneurs tout-puissants, que l'univers et ses richesses étaient leur fief à eux tout seuls. La plupart d'entre eux ne m'avaient parlé que le langage de la force physique, le langage de la brutalité; comme ils étaient les plus forts, j'avais dû me soumettre... Mais la soumission du plus faible prend, quelquefois, une forme subtile: un homme peut se soumettre aujourd'hui pour mieux résister demain. C'est dans cet état d'esprit que je m'étais soumis aux blancs. Et parce que je n'avais jamais été libre de montrer mes sentiments réels ni de m'exprimer sincèrement, ma soumission avait été faite de colère et d'amertume. Il y avait en Afrique du Sud presque 10 millions d'autres individus soumis, eux aussi, dans la colère et l'amertume. Un jour, les blancs devront compter avec ces gens-là<sup>13/</sup>."

167. Comment s'étonner dans ces conditions si la violence monte en Afrique du Sud, si la situation devient de plus en plus explosive?

168. Ce qui pourrait paraître surprenant, c'est que le Gouvernement sud-africain soit le seul à ne pas comprendre les dangers qu'il crée lui-même, mais M. Verwoerd a fourni l'explication quand il a déclaré le 15 octobre 1960 à un journaliste de l'Observer: "Je n'ai jamais l'idée de me demander si j'ai tort." Se croyant de toute évidence infaillible, il ne peut sans doute pas non plus concevoir qu'il pourrait se tromper sur les buts poursuivis par les Africains. Il est convaincu qu'ils veulent massacrer tous les blancs ou, au mieux, les rejeter à la mer. Que les Africains puissent être infiniment plus réalistes, plus humains, plus tolérants et plus généreux, cela dépasse évidemment son entendement. Et pourtant, leurs leaders tels que le chef Luthuli et leurs intellectuels tels que M. Ngubane n'ont cessé de répéter qu'ils ne revendiquent pas autre chose qu'un Etat multi-racial et les mêmes droits pour tous. Voici comment s'est exprimé M. Ngubane:

"Les liens du sang ne demeureront pas nécessairement à jamais les seuls à unir les hommes. Aujourd'hui, les nations les plus puissantes du monde sont des communautés mixtes dont les peuples sont liés non pas par la race ou la couleur, mais par des valeurs humaines communes à tous. L'Afrique du Sud est mûre pour une unité du genre non racial. Dans l'ordre social envisagé, l'Africain ne verra pas dans les menaces à la survie des Afrikaners les garanties de sa propre sécurité. Là où la citoyenneté aura un sens non racial, les divers groupes verront

dans les menaces contre l'un d'eux un danger pour eux-mêmes... L'Africain et l'Afrikaner, l'Asiatique et le Métis, l'Anglais et le Juif marcheront alors bras dessus bras dessous pour défendre ce qui leur est le plus cher et ce qui signifie la même chose pour eux tous: leur patrie, leur liberté et leur indépendance<sup>14/</sup>."

Ce but n'est-il pas infiniment plus noble, plus généreux et aussi plus réaliste que l'abomination étriquée et inhumaine de l'apartheid?

169. Le Rwanda est opposé à toute discrimination raciale, en Afrique du Sud comme ailleurs, que les victimes en soient des noirs ou des blancs. C'est pourquoi il a salué avec enthousiasme la volonté d'y mettre fin aux Etats-Unis, volonté qui ressort si clairement de l'allocution prononcée par le président Kennedy à cette même tribune [1209ème séance].

170. Je ne voudrais pas quitter les problèmes africains sans dire un mot sur le Congo, ce pays qui est notre voisin, dont les habitants sont nos frères et auxquels nous lient un passé et des intérêts communs. Les Nations Unies, d'abord sous la conduite de M. Hammarskjöld, à la mémoire duquel nous rendons tous un hommage reconnaissant, puis sous celle de notre présent Secrétaire général, U Thant, dont la sagesse, l'habileté et la perspicacité forcent notre admiration et font la fierté de notre Organisation, ont accompli au Congo une œuvre magnifique. Mais cette œuvre reste pour le moment inachevée, et les Congolais sont les premiers à s'en apercevoir. Faut-il vraiment, par souci d'économie, risquer l'écroulement de tout ce qui a été bâti jusqu'ici? Non, assurément. C'est pourquoi la délégation du Rwanda se joint à tant d'autres pour suggérer que l'Organisation laisse au Congo, jusqu'en juin 1964, quelques milliers de Casques bleus comme le demande le premier ministre Adoula lui-même.

171. Pour terminer, le Rwanda lui aussi voudrait exprimer l'espoir que le nombre des sièges aux grands Conseils de l'Organisation sera augmenté pour permettre une représentation plus équitable de toutes les parties du monde. Dans tous les pays du monde, on adapte périodiquement, par voie d'amendement, les constitutions et les institutions aux nouvelles exigences du temps. Les Nations Unies, elles, ne semblent pas encore convaincues de la nécessité de le faire, et c'est l'Afrique qui s'en trouve lésée. Quand le nombre des sièges, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social, a été fixé, il n'existait encore en Afrique qu'une poignée d'Etats indépendants. Aujourd'hui que le nombre de ces Etats a triplé, l'Afrique est représentée d'une manière inadéquate; elle le sera davantage demain quand d'autres pays africains encore entreront dans notre organisation. A cette occasion, je voudrais dire toute la joie, toute l'impatience qu'éprouve la délégation du Rwanda de pouvoir saluer prochainement dans cette salle ses frères du Kenya.

172. Certains événements vont lentement, bien trop lentement à notre gré. Mais le jour est dorénavant en vue où l'Organisation des Nations Unies deviendra ce qu'elle s'est toujours proposée d'être: une orga-

<sup>13/</sup> Peter Abrahams, Je ne suis pas un homme libre, traduit de l'anglais par M. Klopper et D. Shaw-Mantoux, Casterman, 1962, p. 303 et 304.

<sup>14/</sup> Ngubane, An African Explains Apartheid, p. 211.

nisation véritablement universelle. Quand ce but sera atteint, elle aura franchi une des étapes les plus difficiles de son existence et le monde s'en trouvera soulagé.

173. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Etant donné l'heure tardive, le représentant du Mexique, qui était inscrit pour prendre la parole au cours de la présente séance, a bien voulu remettre son intervention à vendredi matin.

174. Je me permets de rappeler à l'Assemblée, avec tout le respect qui lui est dû, qu'il importe que les séances commencent à l'heure fixée. Ce matin, le

quorum n'étant pas atteint, la séance n'a pu être ouverte qu'à 10 h 48, c'est-à-dire avec 18 minutes de retard sur l'heure fixée. Je demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir faire un effort pour qu'au moins un représentant de chaque délégation soit présent à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, car, s'il n'en était pas ainsi, nous ne pourrions ni organiser ni prévoir comme il convient les travaux de l'Assemblée. Il en résulterait que nous ne pourrions pas achever nos travaux dans les délais fixés pour la dix-huitième session.

*La séance est levée à 13 h 20.*